



REGLEMENT DE LA COUPE NATIONALE VETERANS ECHELON DEPARTEMENTAL

Responsable de la Compétition : Laurence VEILLEROT – Responsable Commission Vétérans

Inscriptions : Saisie des engagements sur l'espace mon club
(<https://monclub.fftt.com>) / administratif / questionnaires

Date de clôture des inscriptions : 19 janvier 2024

Date de l'épreuve : 04 février 2024

Lieux : à Châtillon et Bois-Colombes

Tarifs des engagements : 13,00 €

Le montant des engagements sera ajouté à la facture départementale adressée à chaque association.

Sauf disposition particulière, les termes « joueur, licencié, participant ou qualifié » employés dans ce règlement désignent indifféremment les messieurs et les dames.

Article 1 : Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs licenciés FFTT ayant une licence compétition ou loisir dans un club libre des Hauts-de-Seine, âgés d'au moins 40 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours. Les joueurs possédant une licence « Loisir » basculeront automatiquement en licence « Compétition ».

Article 2 : Licence et certificat médical

Chaque licencié doit être en règle avec la certification médicale. La mention « en règle avec la certification médicale » ou « certificat médical présenté » doit être inscrite sur son attestation de licence. Si cette mention n'apparaît pas, le licencié pourra être autorisé à jouer à condition de présenter le jour de l'épreuve un certificat médical datant de moins d'un an. Tout joueur dont la licence ne serait pas validée dans la base fédérale ne sera pas autorisé à jouer.

Article 3 : Composition des équipes

Une équipe peut être masculine, féminine ou mixte et ne peut comporter qu'un seul étranger.

Elle se compose de deux à quatre joueurs. Chacun des joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Elle est nominative.

Chaque association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Cette équipe prend alors le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs. Cette épreuve regroupe tous les vétérans, en trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (V1)
- Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (V2)
- Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (V3 ou V4 ou V5)

Les joueurs ne peuvent pas évoluer dans un tableau d'une catégorie d'âge supérieure à la leur.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A ou B.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Au moins un des deux premiers joueurs de l'équipe doit appartenir à la catégorie d'âge du tableau dans lequel l'équipe s'engage et participer aux rencontres de simple.

Tout joueur ayant disputé une rencontre (simple ou double) avec une équipe est affecté à cette équipe et ne pourra plus jouer dans une autre équipe.

Article 4 : Engagements

Les engagements doivent être saisis sur l'espace « mon club » en utilisant uniquement le questionnaire disponible sur l'espace (<https://monclub.fftt.com>), rubrique « administratif », « Questionnaires ».

La clôture des engagements est fixée **au plus tard le 19/01/2024**. Seuls seront pris en compte les engagements saisis à cette date.

Limitation des engagements :

Si nécessaire, et compte tenu du nombre de tables mises à disposition pour cette épreuve, il pourra être procédé à une limitation, par le Comité, du nombre d'équipes engagées.

Dans chaque tableau, l'engagement de la première équipe inscrite de chaque club, dans l'ordre de saisie sur le questionnaire, sera validé. Les tableaux seront ensuite complétés avec la 2^{ème} équipe inscrite de chaque club, puis la 3^{ème}, etc... dans la limite des capacités d'accueil et afin de permettre un déroulement dans les meilleures conditions matérielles et horaires que possible.

Article 5 : Déroulement sportif

Cette épreuve se dispute selon la formule de la coupe Davis en 5 parties : 2 simples + 1 double + 2 simples

Chaque capitaine détermine librement la composition de son équipe, et l'ordre de placement des joueurs, qui peuvent être modifiés à chaque nouvelle rencontre.

Pour le double, il est laissé la possibilité de faire jouer un ou deux autres joueurs que ceux qui participent aux simples, sous réserve que leurs noms figurent sur la feuille de rencontre avant le début de celle-ci.

Les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Les parties doivent être jouées selon l'ordre suivant :

AX – BY – double – AY – BX.

Chaque partie rapporte 1 point à l'équipe victorieuse, 0 à l'équipe perdante. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur deux tables, toute partie commencée doit être menée à son terme même si elle ne compte plus pour le résultat final de la rencontre.

Suivant le nombre d'équipes engagées, la formule adoptée sera :

- soit par entrée dans un tableau à élimination directe. Les places 3 et 4 seront jouées.
- soit par poules de 3 ou 4 équipes. Les équipes premières et deuxièmes de poule seront placées dans un tableau à élimination directe. Les places 3 et 4 seront jouées.

Les équipes seront placées dans les poules ou les tableaux en faisant l'addition des points-licence des 2 joueurs les mieux classés de l'équipe. Dans le cas d'un tableau unique, deux équipes d'une même association ne devront pas se rencontrer au premier tour (sauf impossibilité de placement dans le tableau). Dans une même poule, elles devront se rencontrer au premier tour.

Article 6 : Tenue – Balles

Une tenue réglementaire (short ou jupe + maillot) est obligatoire pour chaque participant.

Les balles utilisées seront de couleur blanche, homologuées en compétition. La couleur du maillot et du short (ou jupe) ne pourra être blanche.

Article 7 : Pointage

Les horaires et lieux d'évolution des différentes catégories seront établis ultérieurement en fonction des engagements et envoyés aux correspondants des associations.

Le pointage des joueurs s'effectuera, pour toutes les catégories, une demi-heure avant le début de l'épreuve.

Article 8 : Retard – Forfait – Remplacement

Il sera toléré un retard de 15 minutes si l'équipe est absente pour sa première partie. Passé ce délai, elle sera déclarée perdante de la première rencontre pour laquelle elle a été appelée (forfait si l'épreuve se déroule par entrée dans un tableau à élimination directe).

Dans le cas d'un déroulement en poules, elle sera déclarée perdante pour les rencontres suivantes où elle est absente à l'appel de son nom et forfait si elle n'est toujours pas présente pour sa dernière rencontre.

Un remplacement de joueurs est possible jusqu'au pointage le jour de la compétition sous réserve que :

- Le joueur remplaçant soit du même club que celui du joueur remplacé ;
- Le joueur remplaçant ait un nombre de points-licence n'excédant pas celui du joueur remplacé ;
- La nouvelle équipe constituée reste dans le même tableau que celui dans lequel l'équipe initiale était engagée (respect des catégories d'âge : un V1 ne pourra pas être remplaçant dans une équipe engagée en tableau B ou C, un V2 ne pourra pas être remplaçant dans une équipe engagée en tableau C).

Article 9 : Récompenses

Les places 3 et 4 seront jouées en même temps que les finales.

Une récompense sera remise aux trois premières équipes de chaque tableau.

L'épreuve départementale est qualificative pour l'échelon régional qui se déroulera le dimanche **28 avril 2024**.